

Objet : Inventaire des patrimoines bâtis : Choix du prestataire

La Présidente expose :

Par délibération n° 2015-06-01, le Comité syndical du Syndicat Mixte des Baronnies provençales du 10 juin 2015 a approuvé le plan de financement d'une étude portant sur l'inventaire des patrimoines bâtis des communes de Barret-de-Lioure et de Châteauneuf-de-Chabre. Cette étude est cofinancée par les Régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et par le Parc naturel régional des Baronnies provençales, qui sera maître d'ouvrage de l'opération d'inventaire.

Les deux communes ont été choisies car elles sont situées dans un Espace Patrimonial et Paysager prioritaire (EPP du Bassin de Montbrun-les-Bains et des Gorges de la Méouge). Un certain nombre d'études et de travaux y ont déjà été menés et permettront de compléter les études des patrimoines bâtis.

Le contrôle scientifique sera réalisé par les trois collectivités. Les données collectées seront enregistrées dans GERTRUDE, logiciel dédié à l'inventaire et elles seront ensuite extraites pour être exploitées sur le SIT du Parc naturel régional. Ces données pourront notamment être utilisées dans le cadre des porter à connaissance que le Pnr doit élaborer dans le cadre des travaux préparatoires aux documents d'urbanisme.

A la suite de cette délibération, des demandes de devis ont été envoyées entre le 2 et le 20 novembre 2015.

Trois bureaux d'étude ou structures ont répondu : le SIVU des Pays du Buech d'hier et d'aujourd'hui, Daphné Michelas, spécialisée dans la connaissance et la valorisation des patrimoines culturels ; le bureau d'étude « Architecture, Bati Rural et Inventaire » (ABRI). Les trois offres sont comprises dans le budget assigné à l'action.

Les offres ont été analysées à partir de plusieurs critères : la méthodologie proposée et la compréhension du territoire et de ses enjeux ; l'analyse des prix ; capacité à répondre aux propositions. Les deux services régionaux de l'inventaire ont été contactés pour formuler un avis sur les offres proposées.

Suite à cette analyse, la Présidente propose de retenir le bureau d'étude A.B.R.I. pour l'étude d'un inventaire des patrimoines bâtis sur les communes de Barret-de-Lioure et de Châteauneuf-de-Chabre pour un montant de 34 800 euros TTC.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de retenir le bureau d'étude A.B.R.I. pour l'étude concernée
- **Décide** de déléguer au Bureau tout pouvoir quant à la mise en œuvre de cette action.
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Christine NIVOU